Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_07-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.07
Objet : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET SECTEUR PUBLIC LOCAL D'UN MONTANT TOTAL DE 2 500 000 € MAXIMUM AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAU POTABLE

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,
- Vu la délibération validant le budget primitif 2020,
- Vu le rapport du Président :
  - Indiquant la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux sur les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable engagés sur les territoires communaux de Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse, Les Monthairons, Ancemont, Ranzières, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Valbois, Eix, Vigneulles-lès-Hattonchâtel et autres travaux AEP intercommunaux et communaux,
  - Précisant que l'enveloppe financière des travaux représente un montant de 5 944 888 € HT,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical autorise le Président à :
- Réaliser et contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ou plusieurs Ligne(s) du Prêt pour un montant total de 2 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_07-DE

Ligne du Prêt : Aquaprêt
Montant : 2 500 000 euros
Durée de la phase de préfinancement :
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe : 0,58%
Amortissement : Échéances constantes
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil syndical autorise à l'unanimité son Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation(s) de fonds.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_08-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.08
Objet : PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2020

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

Une participation financière des communes membres est calculée en fonction de leur nombre d'habitants et de leur potentiel fiscal. Pour l'année 2020, le montant total des cotisations s'élève à 6 000 euros et est réparti selon le tableau ci-après.

L'assemblée délibérante APPROUVE à l'unanimité le montant et la répartition de la participation financière annuelle des communes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

SYNDICAT DES EAUX H. LAFFON DE LADEBAT HEUDICOURT sous les CÔTES (Meuse)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_08-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

PARTICIPATIONS COMMUNALES 202

	1/3 à part égale	Pop. légale INSEE	% pop	1/3 au prorata du nbre hab	Potentiel fisc/hab	% potentiel fiscal	potentiel fiscal	TOTAL
ANCEMONT	37,04 €	582	5,06%	101,10 €	386	1,79%	35,79 €	173,93 €
AVILLERS	37,04 €	61	0,53%	10,60 €	301	1,40%	27,91 €	75,54 €
BECHAMPS	37,04 €	86	0,75%	14,94 €	467	2,17%	43,30 €	95,28 €
BOINVILLE	37,04 €	72	0,63%	12,51 €	330	1,53%	30,60 €	80,14 €
BONZEE	37,04 €	366	3,18%	63,58 €	358	1,66%	33,20 €	133,81 €
BOUCONVILLE	37,04 €	111	0,96%	19,28 €	333	1,54%	30,88 €	87,20 €
BOUCQ	37,04 €	367	3,19%	63,75 €	422	1,96%	39,13 €	139,92 €
BOUQUEMONT	37,04 €	114	0,99%	19,80 €	355	1,65%	32,92 €	89,76 €
BRAQUIS	37,04 €	127	1,10%	22,06 €	1 168	5,42%	108,30 €	167,40 €
BROUSSEY RAULECOURT	37,04 €	282	2,45%	48,99 €	252	1,17%	23,37 €	109,39 €
BUXIERES	37,04 €	290	2,52%	50,38 €	433	2,01%	40,15 €	127,57 €
BUZY DARMONT	37,04 €	575	4,99%	99,89 €	427	1,98%	39,59 €	176,52 €
DOMPIERRE	37,04 €	41	0,36%	7,12 €	424	1,97%	39,32 €	83,48 €
DONCOURT	37,04 €	70	0,61%	12,16 €	342	1,59%	31,71 €	80,91 €
EIX	37,04 €	249	2,16%	43,26 €	333	1,54%	30,88 €	111,17 €
FREMEREVILLE	37,04 €	146	1,27%	25,36 €	298	1,38%	27,63 €	90,03 €
FRESNES	37,04 €	692	6,01%	120,21 €	347	1,61%	32,18 €	189,42 €
GEVILLE	37,04 €	638	5,54%	110,83 €	317	1,47%	29,39 €	177,26 €
GIRAUVOISIN	37,04 €	73	0,63%	12,68 €	252	1,17%	23,37 €	73,09 €
GUSSAINVILLE	37,04 €	34	0,30%	5,91 €	805	3,73%	74,64 €	117,59 €
HARVILLE	37,04 €	118	1,02%	20,50 €	399	1,85%	37,00 €	94,53 €
HENNEMONT	37,04 €	115	1,00%	19,98 €	586	2,72%	54,34 €	111,35 €
HEUDICOURT	37,04 €	176	1,53%	30,57 €	584	2,71%	54,15 €	121,76 €
JONVILLE	37,04 €	149	1,29%	25,88 €	299	1,39%	27,72 €	90,65 €
DEUXNOUDS	37,04 €	47	0,41%	8,16 €	326	1,51%	30,23 €	75,43 €
LES EPARGES	37,04 €	70	0,61%	12,16 €	165	0,76%	15,30 €	64,50 €
LES MONTHAIRONS	37,04 €	392	3,40%	68,10 €	163	0,76%	15,11 €	120,25 €
LIOUVILLE	37,04 €	65	0,56%	11,29 €	332	1,54%	30,78 €	79,11 €
LOUPMONT	37,04 €	80	0,69%	13,90 €	324	1,50%	30,04 €	80,98 €
MAIZERAY	37,04 €	36	0,31%	6,25 €	312	1,45%	28,93 €	72,22 €
MANHEULLES	37,04 €	146	1,27%	25,36 €	413	1,91%	38,30 €	100,70 €
MARCHEVILLE	37,04 €	71	0,62%	12,33 €	266	1,23%	24,67 €	74,04 €
MONTSEC	37,04 €	84	0,73%	14,59 €	362	1,68%	33,57 €	85,20 €
MOULOTTE	37,04 €	105	0,91%	18,24 €	218	1,01%	20,21 €	75,49 €
NONSARD LAMARCHE	37,04 €	217	1,88%	37,70 €	923	4,28%	85,59 €	160,32 €
PAREID	37,04 €	120	1,04%	20,85 €	215	1,00%	19,94 €	77,82 €
PARFONDRUPT	37,04 €	46	0,40%	7,99 €	750	3,48%	69,54 €	114,57 €
PINTHEVILLE	37,04 €	114	0,99%	19,80 €	392	1,82%	36,35 €	93,19 €
RIAVILLE	37,04 €	45	0,39%	7,82 €	552	2,56%	51,18 €	96,04 €
RONVAUX	37,04 €	94	0,82%	16,33 €	195	0,90%	18,08 €	71,45 €
ST HILAIRE	37,04 €	181	1,57%	31,44 €	328	1,52%	30,41 €	98,89 €
ST JEAN	37,04 €	371	3,22%	64,45 €	314	1,46%	29,12 €	130,60 €
ST JULIEN	37,04 €	147	1,28%	25,54 €	375	1,74%	34,77 €	97,35 €
THILLOT	37,04 €	243	2,11%	42,21 €	165	0,76%	15,30 €	94,55 €
TILLY SUR MEUSE	37,04 €	297	2,58%	51,59 €	245	1,14%	22,72 €	111,35 €
TRESAUVAUX	37,04 €	71	0,62%	12,33 €	265	1,23%	24,57 €	73,94 €
TROYON	37,04 €	273	2,37%	47,42 €	337	1,56%	31,25 €	115,71 €
VALBOIS	37,04 €	93	0,81%	16,16 €	746	3,46%	69,17 €	122,37 €
VARNEVILLE	37,04 €	54	0,47%	9,38 €	287	1,33%	26,61 €	73,03 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_08-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

	1/3 à part égale	Pop. légale INSEE	% pop	1/3 au prorata du nbre hab	Potentiel fisc/hab	% potentiel fiscal	1/3 potentiel fiscal	TOTAL
VIGNEULLES	37,04 €	1 669	14,50%	289,93 €	716	3,32%	66,39 €	393,36 €
VILLE	37,04 €	126	1,09%	21,89 €	582	2,70%	53,97 €	112,89 €
VILLERS SUR MEUSE	37,04 €	306	2,66%	53,16 €	311	1,44%	28,84 €	119,03 €
WARCQ	37,04 €	213	1,85%	37,00 €	396	1,84%	36,72 €	110,76 €
WOEL	37,04 €	203	1,76%	35,26 €	376	1,74%	34,86 €	107,17 €
TOTAUX	2 000,00 €	11 513	100,00%	2 000,00 €	21 569	100,00%	2 000,00 €	6 000,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_09-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.09
Objet : AVENANT ACCORD CADRE – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, ELECTROMECANIQUE ET DE TELEGESTION

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le rapport du Président :
  - Indiquant qu'en raison de la reprise d'ouvrages intercommunaux et communaux dans le cadre des adhésions des communes de Eix et Valbois par le SIELL, il est nécessaire d'intégrer l'entretien des nouvelles infrastructures de pompage, de reprise et de stockage équipées d'installations électromécaniques, électriques et de télégestion au marché conclu avec la Société ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE J. TRICOT,
  - Proposant en conséquence de signer un avenant au marché d'entretien des équipements électromécaniques, d'automatismes et de télégestion modifiant le montant des articles suivants :

N° Article	Intitulé	Unité	Prix unitaire en € HT 2020
1.01	Prise en charge des installations	Forf.	1 030,51 €
1.02	Gestion des intervention	Forf.	860,98 €
1.03a	Visite périodique des installations : Infrastructure de production	Forf.	6 525,36 €

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_09-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, considérant que cet avenant a pour objet l'entretien des nouvelles installations intercommunales et communales, et ce, suite à leur intégration et à la modification du patrimoine en eau potable du SIELL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le comité syndical :

- Approuve l'avenant au marché d'entretien des équipements électromécaniques, suivant les modifications tarifaires des articles 1.01, 1.02 et 1.03a présentées par le Président,
- Autorise le Président à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant
- Précise que les crédits sont inscrits au budget,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_10-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.10
Objet : TRAVAUX AEP – COMMUNE DE RANZIERES

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- VU les propositions d'investissement du budget 2020 acceptées par le comité
- VU les rapports et détails des travaux sur la commune de Ranzières présentés par le Président,

Le Président propose que le SIELL engage les phases d'études et d'exécutions des travaux, et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services :
- De l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR,
- De l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets,
- Du Département de la Meuse,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :
- Valide le plan de financement déposé à la Sous-Préfecture de Comemrcy dans le cadre de la demande de subvention DETR,
- Autorise le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des études et travaux sur la commune de Ranzières, membre du SIELL depuis le 1er janvier 2019,
- Autorise le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux études et travaux détaillés ci-dessus,
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée aux études et travaux sur la commune de Ranzières.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_11-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.11
Objet : TRAVAUX AEP – COMMUNE DE VALBOIS

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- VU les propositions d'investissement du budget 2020 acceptées par le comité
- VU les rapports et détails des travaux sur la commune de Valbois présentés par le Président,

Le Président propose que le SIELL engage les phases d'études et d'exécutions des travaux, et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services :
- De l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR,
- De l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets,
- Du Département de la Meuse,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :
- Autorise le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des études et travaux sur la commune de Valbois, membre du SIELL depuis le 1er janvier 2020,
- Autorise le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux études et travaux détaillés ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout rapport et convention, et accepte tout versement de dotation de la commune de Valbois dans le cadre de son adhésion et travaux de mise à niveau de ses infrastructures,
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée aux études et travaux sur la commune de Valbois.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_12-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.12
Objet : TRAVAUX AEP – COMMUNE DE VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

- VU les propositions d'investissement du budget 2020 acceptées par le comité
- VU les rapports et détails des travaux sur la commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel présentés par le Président,

Le Président propose que le SIELL engage les phases d'études et d'exécutions des travaux, et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services :
- De l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR,
- De l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets,
- Du Département de la Meuse,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité , l'assemblée délibérante :
- Autorise le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des études et travaux sur la commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel,
- Autorise le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux études et travaux détaillés ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout document et convention de Maîtrise d'œuvre ou Maîtrise d'ouvrage déléguée, de rétrocession des ouvrages AEP réalisés, et accepte tout versement de dotation de la commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel dans le cadre des travaux AEP,
- Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée aux études et travaux sur la commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN